

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05661

Numéro SIREN : 828 144 006

Nom ou dénomination : 7 NOIR

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2018 sous le numéro de dépôt 9326

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 31-01-2018

N° DE DEPOT : 009326

N° GESTION : 2017B05661

N° SIREN : 828144006

DENOMINATION : 7 NOIR

ADRESSE : 4 place de la Chapelle 75018 Paris

MILLESIME : 2017

HOMÂ

Société d'Expertise Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris

7 NOIR

4 Place de la Chapelle 75018 Paris

COMPTES ANNUELS



AU 30/09/2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be "HOMÂ".

6, rue Thénard - 75005 Paris / Tél : 01.56.54.13.33 - Fax : 01.56.54.13.39

HOMÂ SELARL au capital de 20 000 Euros- RCS Paris 488 153 065 - Siret : 488 153 065 00013 - APE 741C

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 10/02/2017 au 30/09/2017			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 927	420	3 507	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	3 927	420	3 507	
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	54 852		54 852	
Autres	3 749		3 749	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
Disponibilités	39 507		39 507	
Charges constatées d'avance	77		77	
TOTAL II	98 186		98 186	
Frais d'émission d'emprunt à étaler III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	102 114	420	101 693	

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 10/02/2017	
	Au 30/09/2017	
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 5 000	5 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	54 344	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	59 344	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
TOTAL II		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	1 338	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	12 656	
Dettes :		
- Fiscales et sociales	28 354	
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	42 349	
Ecart de conversion passif IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	101 693	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 30/09/2017			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	203 905		203 905	
Chiffre d'affaires net	203 905		203 905	
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL I			203 905	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			129 590	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements			800	
Charges sociales			184	
- Amortissements sur immobilisations			420	
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL II			130 995	
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			72 910	
Bénéfice attribué ou perte transférée				III
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			72 910	

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2017	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	234	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	234	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(234)	
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X	18 332	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	203 905	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	149 561	
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	54 344	

7 NOIR
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 place de la chapelle, 75018 PARIS
828 144 006 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 NOVEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 54 345 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	54 345 euros
A la réserve légale	500 euros

Solde	53 845 euros
 A titre de dividendes	 40 000,00 euros
Soit 8 euros par action	
 Le solde	 13 845 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 13 845 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 15 janvier 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

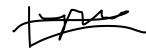
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 novembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



NY